

NOUS AIMONS NOS MÉTIERS DÉFENDONS-LES ENSEMBLE

POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET NOS RÉMUNÉRATIONS

Salarié·es du secteur sportif et de la chasse et de la pêche de loisir, nous sommes passionné·es par nos métiers et nous sommes fier·es de partager cette passion auprès du public.

Pour répondre aux différents publics, nous travaillons souvent en horaires décalés, tôt le matin, tard le soir, les week-ends, les jours fériés. Beaucoup d'entre nous sont à temps partiel et jonglent entre plusieurs activités, plusieurs employeur·ses, sur des contrats précaires.

Mais la reconnaissance de notre travail n'est pas à la hauteur de notre engagement ! Au nom de la passion ou de l'univers associatif, nous sommes souvent incité·es à nous asseoir sur nos droits.

Dans les branches, on négocie les conditions de travail et les minima salariaux communs à tou·tes



Notre travail est aussi fait de relations humaines – plus ou moins familières – organisées et encadrées par des règles... pas toujours respectées. Grâce à l'intervention de la CGT, de l'aide et du soutien, j'ai pu faire évoluer les comportements et relations professionnelles autour de moi et vraiment améliorer mes conditions de travail au quotidien. J'ai retrouvé l'envie d'aller travailler.

- Céline, salariée d'un club de tennis

les salarié·es du même secteur. La CGT se bat pour faire progresser nos conditions de travail et nos rémunérations.

Salarié·es de petites structures, qu'elles soient associatives ou lucratives, nous sommes trop souvent isolé·es et manquons d'espace d'échanges et de solidarité qui permettent d'agir ensemble et de peser collectivement pour défendre nos intérêts.

Choisir la CGT, c'est agir pour faire progresser nos droits et nos métiers. Les monitrices et moniteurs de tennis de table, d'escalade ou encore de skateboard ont par exemple fait le choix de s'organiser avec la CGT. Chaque métier a sa place.

Je travaille dans une petite association dans le domaine du sport. Au changement de président, j'ai connu des problèmes de paiement de salaire. Je me suis syndiquée pour être sécurisée et accompagnée. Un militant m'a aidée à interpeller ma direction par écrit, à rappeler la loi et à faire aboutir une médiation.

- Nathalie, prof de fitness dans un petit club omnisports



Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié·es



25 novembre au 9 décembre 2024

CONNAISSEZ-VOUS CETTE GRILLE ?

Vous travaillez dans une association sportive ou une entreprise du secteur ? Vous trouvez que vous n'êtes pas payé·e à votre juste valeur ? **Grâce à la grille de salaires minimum de la Convention collective nationale du sport, en vigueur au 1^{er} janvier 2024**, vérifiez que votre salaire correspond à votre classification qui apparaît sur votre fiche de paie, en haut à gauche (« Groupe » ou « Classification »).

Si votre salaire est inférieur au minimum de votre groupe, contactez immédiatement la CGT pour défendre vos droits. Cette grille n'est pas parfaite et mérite d'être retravaillée, améliorée. La CGT se bat pour l'augmentation des salaires et leur indexation sur l'inflation, la prise en compte des diplômes et une filière sportive avec un vrai déroulé de carrière, de la formation tout au long de la vie et de l'avancement.

GROUPE DE CLASSIFICATION	MONTANTS APPLICABLES À COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2024 (TEMPS PLEIN)
GROUPE 1	1812 € BRUT MENSUEL
GROUPE 2	1848 € BRUT MENSUEL
GROUPE 3	1958,50 € BRUT MENSUEL
GROUPE 4	2 058 € BRUT MENSUEL
GROUPE 5	2 288 € BRUT MENSUEL
GROUPE 6	2 809,50 € BRUT MENSUEL
GROUPE 7	39 798 € BRUT ANNUEL
GROUPE 8	45 911 € BRUT ANNUEL



PÊCHE DE LOISIR

Les salariés de la pêche de loisirs pratiquent un métier exigeant des qualifications de haut niveau technique, opérant en milieu rural, en plein air et dans toutes les conditions météorologiques. La Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT exige la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles en

revendiquant un salaire d'embauche de 2 180 €, un treizième mois et le maintien de leur convention collective.

CYNÉGÉTIQUES

Les gardes-chasses, techniciens de l'environnement, assurent la surveillance des zones rurales et forestières, s'assurant que le plan de gestion de la faune sauvage soit respecté. La Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT revendique pour la profession un salaire d'embauche de 2 180 € et un véritable treizième mois.

SALARIÉ·ES DU GOLF

La Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT organise et défend tou·tes les salarié·es du golf. Elle est la seule organisation syndicale revendiquant un salaire professionnel à l'embauche à hauteur des qualifications et des besoins des salarié·es pour vivre : 2 180 € bruts. Nous revendiquons un investissement massif dans la formation professionnelle pour la nécessaire transition écologique, pour la gestion durable des ressources naturelles et des parcours, pour la pérennité des métiers et des emplois.



**FLASHER CE CODE
POUR TÉLÉCHARGER
ANONYMEMENT ET
GRATUITEMENT
DES FICHES PRATIQUES
POUR CONNAÎTRE VOS DROITS**



Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié·es



25 novembre au 9 décembre 2024